



Lafolie urbanistique autour du Cinquantenaire va-t-elle encore frapper ?

Scannez ce code avec votre smartphone pour signer directement la pétition en ligne.

- ✓ NON aux petits accords qui permettront de construire - depuis Montgomery - une dizaine de gratte-ciels à la rue de la Loi surpassant la hauteur des arcades du Cinquantenaire.
- ✓ NON à la nouvelle Bruxellisation visant à surdensifier en hauteur en violation des règlements et des perspectives.
- ✓ NON à une présidence bruxelloise sous tutelle de promoteurs immobiliers.

La perspective de la rue de la Loi-av. de Tervueren est un axe fondateur de la ville de Bruxelles et de ses extensions : les arcades du Cinquantenaire sont un symbole de Bruxelles, comme la porte de Brandebourg pour Berlin.

Ces tours seront toutes plus grandes et mégalomanes les unes que les autres. **La plus haute d'entre elles atteindra 155 m de haut.** A titre de comparaison, le gratte-ciel Up-Side d'Atenor situé au bord du canal a une hauteur de 142 mètres ...

La tour THE ONE (illégalement construite par Atenor selon le Conseil d'Etat) défigure déjà la perspective gauche du Cinquantenaire.

Le Ministre-Président de la Région de Bruxelles Capitale Rudi Vervoort, en charge du dossier, ne doit pas autoriser ce projet pharaonique. Selon un règlement de 1972, aucun bâtiment ne doit dépasser afin de préserver la vue (lire l'atlas des perspectives et des altitudes limites, disponible sur www.bit.ly/atlasTM).

- Nous dénonçons et demandons qu'il soit mis immédiatement fin à la présence d'une ancienne avocate d'Atenor au sein du cabinet Vervoort en tant que ... "experte" en développement territorial ! - La presse a commencé à parler de cette sérieuse question de conflits d'intérêts : le président Vervoort défend-il l'intérêt général/public ou bien l'intérêt privé ?
- Refusons le projet PAD LOI, un projet qui ne respecte ni Bruxelles ni ses habitants. A part les promoteurs et Rudi Vervoort, personne n'en veut.
- Refusons que le projet PAD LOI ne serve de régularisation a posteriori des projets illégaux en cours.

Les **associations** (ARAU-Atelier de Recherche et d'Action Urbaines, Inter-Environnement Bruxelles, BRAL, Stadsbeweging voor Brussel ...), les **comités** (Groupe d'Animation du Quartier européen de la Ville de Bruxelles, Association du Quartier Léopold, Tervueren-Montgomery, Montgomery...) et **la Ville de Bruxelles** n'adhèrent pas au projet du PAD LOI tel que présenté en enquête publique et demandent que le projet de PAD soit revu, plus précisément sur les aspects relatifs :

- à la densité et la nouvelle typologie préconisées
- aux impacts sur les quartiers résidentiels adjacents et sur le paysage
- aux impacts environnementaux
- aux bâtiments patrimoniaux existants
- à l'opérationnalité du projet de plan
- à la mobilité et aux espaces publics proposés ...

Talon de participation à transmettre au plus tard pour le 3 décembre. Nous transmettons l'ensemble de vos réponse à Perspectives.Brussels.

- Scannez ce code dans le visuel avec votre smartphone pour signer directement la pétition en ligne ou sur www.bit.ly/padloi2019.
- par écrit au Comité Tervueren-Montgomery c/o Ph. Elsen, 65 av. de Tervueren, 1040 Bruxelles.
- par email : à comite.tervueren@gmail.com

----- à découper -----

Je soussigné

habitant à

m'oppose au projet actuel de PAD LOI visant à construire une dizaine de gratte-ciels à la rue de la Loi, surpassant la hauteur des arcades du Cinquantenaire depuis Montgomery en violation des règlements et des perspectives. Je dis non à une présidence bruxelloise sous tutelle : je demande qu'il soit mis un terme à la présence au sein du cabinet Vervoort d'une ancienne avocate d'Atenor posant une sérieuse question de conflits d'intérêts. Je demande la révision du projet du PAD LOI, plus précisément en ce qui concerne la densité et la nouvelle typologie préconisées, les impacts sur les quartiers résidentiels adjacents et sur le paysage, les impacts environnementaux, les bâtiments patrimoniaux existants, l'opérationnalité du projet de plan, la mobilité et les espaces publics proposés ...

Date :
Signature :

Ne pas jeter sur la voie publique - Éditeur responsable : Philippe Elsen - 65 av. de Tervueren - 1040 Bruxelles